

8 juillet 2024 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce huitième jour du mois de juillet de l'an deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, sont présents :

Marcel Gagnon
Nancy Skene
Georgette Chapados
Heather Imhoff
Jeffrey Vautier

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe.

La directrice générale par intérim est aussi présente.

2024-07-115 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

2024-07-116 **ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyé par la conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la réunion régulière du 3 juin 2024 et de la réunion extraordinaire du 13 juin 2024.

Adoptée

2024-07-117 **COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyée par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes du certificat 07-2024 au montant de 23 428.09\$, le certificat 07A-2024 au montant de 0.00\$ et 07B-2024 au montant de 1 398.83\$ soient acceptés et la directrice générale par intérim est autorisée à les payer.

Adoptée

CORRESPONDANCE

DON

2024-07-118

RÉSOLUTION LETTRE D'APPUI POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SOINS PALLIATIFS DANS BDC

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene et appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité appui le projet de construction d'une Maison de soins palliatifs dans la Baie-des-Chaleurs et ce par l'envoi d'une lettre d'appui.

Adoptée

2024-07-119

RÉSOLUTION TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Nancy Skene, appuyée par

Georgette Chapados, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Shigawake, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Shigawake, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2024 par une contribution financière de 801.00\$.

Adoptée

2024-07-120

**ADOPTION DE L'ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION DE
L'ENREGISTREMENT DES CHIENS ET LES SERVICES
D'ASSISTANCE ET CONSEILS DANS LE DOMAINE DES
ENJEUX ANIMALIERS**

ATTENDU QUE les responsabilités des municipalités vis-à-vis des enjeux animaliers, incluant certaines dispositions des règlements portant sur les nuisances et l'urbanisme, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) et l'article 63 portant sur les animaux errants de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux;

ATTENDU QUE cette entente inclut l'application de dispositions sur l'enregistrement des chiens, la perception des tarifs correspondants, et la fourniture de services de conseil et d'assistance aux municipalités sur la gestion des enjeux animaliers, dont les animaux errants;

ATTENDU QUE les attentes de la population envers le bien-être animalier ont grandement progressé, ainsi que le statut légal des animaux;

ATTENDU QUE la suspension des activités du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) engendre des coûts supplémentaires pour les municipalités qui doivent intervenir seules (ex. ressources humaines et soins vétérinaires), notamment par rapport aux animaux errants;

ATTENDU QUE le financement du plan de soutien à court terme permettra de rétablir les services du RPABDC en soutenant l'embauche de ressources humaines et l'amélioration des installations actuelles, en plus de structurer un plan de

soutien à long terme incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

ATTENDU QUE la proposition de répartition financière entre les municipalités a été approuvée en décembre 2023 par les élus des MRC Avignon et Bonaventure;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure s'est engagée le 13 décembre 2023 à verser le montant de 79 878 \$ pour un plan de soutien au RPABDC (CM 2023-12-269) et à autoriser la signature de l'entente le 18 juin 2024 (CM 2024-05-098);

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Marcel Gagnon , appuyée par Heather Imhoff et il est résolue à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE Municipalité de Shigawake accepte la proposition d'entente 2024-2025 avec le Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers;

Que la mairesse Rolande Couture-Beebe et la directrice générale et greffière par intérim Nancy Castilloux soient autorisées à signer tout document relatif à cette proposition.

Adoptée

2024-07-121

PROLONGATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE POUR LA STRUCTURATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT SUR LES CHIENS ET LES ENJEUX ANIMALIERS ET UTILISATION DES SURPLUS ANTICIPÉS

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière d'un montant de 182 073 \$ entre le MAMH et la MRC Avignon, gestionnaire de l'Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers, se termine le 27 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'analyse des dépenses effectuées et la révision des prévisions budgétaires de l'entente permettent d'identifier un surplus anticipé de 35 000 \$ au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le Comité de mobilisation sur les enjeux animaliers, réuni le 18 juin 2024, recommande aux municipalités signataires de l'entente :

- De prolonger du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 l'utilisation des contributions financières versées par les municipalités et de l'aide financière consentie par le MAMH;
- De prioriser l'utilisation des surplus budgétaires pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

ATTENDU QUE la prolongation de l'accompagnement par le chargé de projet enjeux animaliers permettra de faciliter l'avancement :

- De l'*Entente sur la délégation de l'enregistrement des chiens et les services d'assistance et conseils dans le domaine des enjeux animaliers 24-25;*
- Du plan de soutien à long terme au Réseau de protection animale Baie- des-Chaleurs incluant, éventuellement, un projet de refuge animalier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Marcel Gagnon appuyée par Heather Imhoff et il est résolue à l'unanimité des conseillers et conseillères :

QUE la Municipalité de Shigawake autorise la MRC Avignon à faire une demande de prolongation du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025 de la convention d'aide financière au MAMH, au nom des municipalités signataires de l'*Entente intermunicipale de partage d'une ressource pour la structuration de la gestion du règlement sur les chiens et des enjeux animaliers;*

QUE la Municipalité de Shigawake autorise la MRC Avignon à utiliser les surplus budgétaires de l'entente en priorité pour poursuivre et intensifier l'accompagnement des municipalités et du Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs par le chargé de projet sur les enjeux animaliers;

Que la mairesse Rolande Couture Beebe et la directrice générale et greffière par intérim Nancy Castilloux soient autorisées à signer tout document relatif à cette proposition.

Adoptée

2024-07-122

RÉSOLUTION POUR COUPER L'HERBE DANS LES FOSSÉS

Il est proposé par la conseillère Georgette Chapados appuyée par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil embauche Dany Huard pour couper l'herbe des fossés des routes secondaires de la municipalité.

La conseillère Heather Imhoff se retire de la discussion par intérêt personnel

Adoptée

2024-07-123

RÉSOLUTION NIVELAGE DES ROUTES

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil embauche le contracteur Léonard Loisel et Fils pour niveler les routes Traverse, Kruse, du Quai et Vautier.

Adoptée

2024-07-124

APPEL D'OFFRE POUR CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES SECONDAIRES

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene appuyé par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que conseil autorise la directrice générale par intérim de faire l'appel d'offre pour le contrat de déneigement des routes secondaires de la municipalité pour une durée de 2 ans sur le SEAO

Adoptée

2024-07-125

RÉSOLUTION ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff et appuyée par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Firme Horizon Emploi pour le poste temporaire d'adjointe administrative à 35h/semaine.

2024-07-126

VOIRIE

Il est proposé par la conseillère Nancy Skene, appuyée par le conseiller Jeffrey Vautier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil embauche le contracteur Léonard Loisel et Fils pour réparer la route Mercier et l'intersection de la route Kruse et du 2^{ième} rang avec « un bulldozer».

Adoptée

2024-07-127

PANNEAUX SIGNALISATIONS

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon appuyée par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de SPI Signalisation au coût de 1 328.51\$ concernant la signalisation manquante.

Adoptée

2024-07-128

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Heather Imhoff que la séance soit levée à 19h33.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Rolande Beebe, maire

Nancy Castilloux,
DG par intérim

